

## IMPAC positif à Washington



Laurent  
STEFANINI

Ambassadeur  
délégué à  
l'environnement,  
Ministère  
des Affaires  
Étrangères.

“ Les océans ne bénéficient pas, comme le changement climatique ou la biodiversité, d'une convention mondiale, adoptée à Rio depuis 1992. Pour autant, la Haute mer, qui couvre près des deux tiers des espaces maritimes, est de plus en plus menacée par la surpêche, le trafic maritime ou les pollutions terrestres.

À l'heure du Grenelle de la mer, la « France des trois océans » doit être à la pointe du combat pour la protection de la biodiversité marine. Elle la promeut dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982, socle irremplaçable, au sein du groupe *ad hoc* sur la diversité marine au-delà des limites de la juridiction nationale, comme au sein de la Convention sur la diversité biologique qui tiendra sa prochaine conférence des parties à Nagoya à l'automne 2010 ou de la Conférence globale des océans accueillie par la France et l'UNESCO, en mai 2010, à Paris.

L'approche par aire marine protégée est un outil et un atout. Dans les zones sous juridictions nationales, il faut aider leurs gestionnaires en créant des réseaux régionaux. La coopération française s'y emploie. Au-delà, il faut également établir des aires protégées dans le cadre des conventions de mers régionales, celles-ci ayant un rôle de coordination avec les autres conventions compétentes pour régler pêches ou transports.

Que la France accueille, à la Martinique en 2011, la seconde conférence internationale sur les sanctuaires de mammifères marins, puis à Marseille en 2013, le troisième congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 3) lui permettra de mettre en valeur son expertise. C'est aussi la preuve que l'Agence des aires marines protégées est d'ores et déjà reconnue et appréciée. ”

La seconde édition d'IMPAC\*, le congrès mondial des aires marines protégées, s'est déroulée du 21 au 24 mai à Washington. L'Agence organisera, en 2013 à Marseille, la prochaine édition.



© Florida Keys National Marine Sanctuary

Le phare de Carysfort au large de Key Largo dans les Florida Keys.

IMPAC, qui réunit tous les quatre ans plus de 1 000 participants (scientifiques, gestionnaires d'aires marines protégées, ONG...) pour la protection du milieu marin, s'est refermé sur une heureuse nouvelle pour l'Agence des aires marines protégées : c'est la France qui organisera le prochain événement international. Second espace maritime mondial après les États-Unis, la France affirme ainsi sa responsabilité et sa volonté en matière de protection de l'environnement marin et l'entrée de son Agence sur la scène internationale. Une belle histoire pour un établissement public, souhaité par son président, le député Jérôme Bignon, à l'issue d'IMPAC 1, constatant l'absence de la France à ce premier congrès mondial en 2005, en Australie. « Cet établissement public est unique. Cela pose notre pays comme un interlocuteur particulièrement intéressant, de même que sa présence sur tous les océans, via ses territoires d'outre-mer. Notre réseau de gestionnaires est très large », remarque son directeur Olivier Laroussinie, au retour de Washington.

Ces particularités ont été appréciées lors des débats ou des ateliers pratiques, dont ceux organisés par l'Agence, qui ont notamment fait émerger l'idée de constituer des relations fortes entre gestionnaires d'aires

protégées d'une même région marine. En effet, les aires marines protégées sont encore peu nombreuses et elles sont dispersées sur tous les océans. Le travail en réseau, par région marine, est particulièrement adapté compte tenu des liens variés qui les unissent (migrations, cycles biologiques, espèces protégées, culture...). La collaboration entre gestionnaires permet d'échanger des données scientifiques, économiques ou sociales, et de déployer des stratégies cohérentes à l'échelle d'un écosystème ou de l'aire de distribution d'une espèce.

L'Agence travaille ainsi dans le Pacifique avec son partenaire

américain : « La NOAA\*\* possède une expérience des parcs marins longue d'une vingtaine d'années (voir page 2). Si l'approche n'est pas forcement « intégrée » comme la nôtre, nous avons une multitude de problèmes communs », explique Olivier Laroussinie.

D'autant que la gestion intégrée a constitué un autre point fort de ce congrès. S'il y a nécessité à disposer de données biologiques, océanographiques ou chimiques sur le milieu, les scientifiques et gestionnaires d'aires marines protégées

### Travail en réseau

ont, en effet, démontré l'importance de la prise en compte des enjeux socio-économiques pour une gestion efficace... De quoi conforter les choix de la France et de

son Agence, convaincues que la protection de la nature doit compter avec les activités humaines. Une thématique qu'elle ne manquera pas de développer en 2013 : « Après avoir accueilli le second congrès mondial des sanctuaires de mammifères marins en Martinique en 2011, conclut le directeur, nous organiserons IMPAC 3, qui sera une proposition très européenne, autour de problématiques concrètes de gestionnaires ».

\* International Marine Protected Areas Congress

\*\* National Oceanic and Atmospheric Administration

# De l'Iroise à la Floride

**P**our quelques membres de l'Agence présents à Washington, le congrès s'est prolongé par une découverte des Florida Keys, une aire marine protégée américaine emblématique.



© Mike White Florida Keys National Marine Sanctuary

Les coraux constituent l'une des richesses des Florida Keys.

Le sanctuaire marin des Florida Keys, l'un des quatorze gérés par National Marine Sanctuaries, représente 9 950 km<sup>2</sup> et abrite l'unique barrière de corail d'Amérique du Nord. Victime de leur attrait, les «Keys» sont menacés par les pressions urbaines et touristiques. Son exceptionnelle biodiversité marine doit faire face à un problème de traite-

## Similitudes avec l'Iroise

ment des eaux usées et à la fréquentation de 4 millions de touristes chaque année, dont de nombreux amateurs de sports nautiques et de pêche. Cette aire marine protégée avait rencontré de fortes oppositions lors de sa création en 1990. L'objectif est aujourd'hui de protéger les ressources marines, de gérer les usages et de sensibili-

ser le public à la protection du milieu marin, comme le ferait un parc naturel marin à la française. On y retrouve des activités économiques (pêche, tourisme...) ou de loisirs. « Les enjeux sont similaires à ceux de notre Parc naturel marin d'Iroise, déclarait au cours de la visite, Thierry Canteri, son directeur. Cette découverte permet de nouer des contacts humains pour ensuite travailler ensemble sur des questions communes (pêche, mouillages...) ».

Néanmoins, contrairement à l'Iroise, les Keys ont leur réglementation propre, interdisant l'extraction de corail et le mouillage sur des coraux, la décharge de polluants, l'importation d'espèces exotiques ou les forages pétroliers.

Les activités de pêche et de tourisme sont autorisées, sauf sur certaines zones très sensibles définies selon des critères scientifiques en fonction de la richesse de l'écosystème (coraux, herbiers, mangroves...)

et de son importance (nidification des oiseaux, présence des tortues...).

Selon Thierry Canteri, « la connaissance scientifique du patrimoine naturel est primordiale pour appuyer les mesures de gestion d'une aire marine protégée et

## Une protection par zone

avoir une véritable adhésion des professionnels et du grand public. Par ailleurs, les règles doivent être compréhensibles par tous, sinon elles ne seront pas respectées ». Sur

l'eau, il est par exemple parfois difficile de repérer une zone spéciale et de savoir quelle est la réglementation en vigueur.

Cette visite est une première étape dans la collaboration entre l'Agence des aires marines protégées et la NOAA. « Je suis enthousiasmé par l'énergie que met la France dans sa politique de création d'aires marines protégées. Nous suivons la rapidité des avancées de l'Agence réalisées pendant ces trois dernières années et leur apportons notre soutien pour les actions à venir. précise Dan Basta, directeur de National Marine Sanctuaries. Un partenariat avec l'Agence nous permettrait de confronter nos expériences et de partager nos connaissances scientifiques et nos modèles de gestion ».

## “ Conservation et production ”



© Ken Schwanke / NOAA

**Joseph Uravitch**

Directeur du Centre national des aires marines protégées\*.

### Pouvez-vous décrire le réseau des aires marines protégées (AMP) aux USA ?

Les États-Unis ont plus de 1 600 aires marines protégées. Le système des sanctuaires marins comprend 14 AMP, 13 sanctuaires et le monument national Pāhānaumokuākea, à Hawaï. Cela représente plus de 500 000 km<sup>2</sup> dans les eaux marines américaines et les Grands lacs. Beaucoup d'AMP ont été mises en place pour protéger la biodiversité ou les écosystèmes mais les plus grandes l'ont été pour soutenir la pêche.

### Quelle est la stratégie nationale ?

Nous avons développé un réseau

d'aires marines protégées complet, scientifique, comprenant plus de 100 projets d'AMP fédéraux, nationaux et territoriaux. Ce système se concentre sur la conservation du patrimoine naturel et culturel marin et la production durable de ressources vivantes.

Nos trois objectifs sont de construire et maintenir un système national d'AMP, d'améliorer leur gestion et leur efficacité et de faciliter la coordination régionale, nationale et internationale.

### Comment surveiller de si grands espaces ?

Pour chaque site, nous mettons en place des régulations et un

plan de gestion répondant aux enjeux spécifiques de protection de la ressource, en tenant compte de l'avis du public.

Ces aires marines protégées sont tellement vastes que la surveillance nécessite une coopération entre la NOAA et les autres agences fédérales, ainsi qu'avec les agences de protection de la nature des différents États.

De plus, la NOAA développe une philosophie qui vise à encourager le respect des règles sur la base du volontariat en sensibilisant les usagers au respect des ressources vivantes et culturelles des sanctuaires.

\*National Marine Protected Areas Center, un département de la NOAA.

## En avant l'outre-mer

Avec 97 % du domaine maritime français, l'outre-mer est au cœur du Grenelle de la mer et de la création d'aires marines protégées.

Le 9 juin, Yves Jégo, le secrétaire d'État\*, organisait la journée de la mer et de l'outre-mer, à l'Institut océanographique de Paris. Énergies, produits de la mer, biodiversité et transport maritime étaient au programme de cette réunion préparée dans le cadre du Grenelle de la mer.

Le 19, Mayotte accueillait l'une des réunions régionales du Grenelle de la mer. « À travers la pré-

sence d'une classe de lycéens, on pu constater l'intérêt de la jeunesse pour les questions liées à la mer, préoccupées notamment par le traitement des déchets et des eaux usées sur leur île, explique Pierre Leca, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées. On sent une envie de s'investir ».

Ce débat était en lien direct avec la présentation, la veille, des conclusions du groupe de pilotage de la Mission d'étude du parc naturel marin envisagé à Mayotte. Avec une barrière récifale de 140 km, plus de 700 espèces de poissons recensées, des

tortues marines et des dugongs, ce lagon est l'un des plus vastes au monde. La Mission d'étude a été créée fin 2007. Elle est placée sous l'autorité du préfet de Mayotte et de celui de La Réunion (qui ont mandaté la Direc-

### Mission d'étude

tion de l'agriculture et de la forêt pour assurer son suivi technique). « Nous avons présenté des propositions concrètes, déclare Jean-Pierre Arnaud, chef de la Mission de Mayotte. En terme de périmètre, qui pourrait concerner l'ensemble de la ZEE\*\*, soit 74 000 km<sup>2</sup>, mais aussi en matière d'orientations à retenir : patrimoine naturel, maintien des activités de pêche traditionnelle dans le lagon, organisation de la pêche professionnelle à l'extérieur du lagon, aquaculture, écotourisme, qualité des eaux ou encore recherche et connaissance. Et enfin, sur la composition du conseil de gestion, qui doit encore faire l'objet d'arbitrages ».

Une nouvelle réunion se tiendra le 3 septembre pour présenter un dossier finalisé, avant consultation des collectivités et du public.

\* Remplacé depuis par : Marie-Luce Penchard

\*\* Zone économique exclusive

### \* L'Agence ultramarine

L'Agence des aires marines protégées poursuit son développement et réaffirme la nécessité d'accélérer le processus de création d'aires marines protégées dans l'outre-mer qui recèle l'essentiel de la biodiversité marine française. En plus de la Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte, trois antennes ont été ouvertes en outre-mer : Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Antilles. Structures légères (une à deux personnes) par secteur, elles auront pour principale mission d'étudier les différentes options de création d'aires marines protégées selon les contextes régionaux.

### \* Journées de la mer à Molène

Durant les Journées de la mer en juin, les agents du Parc naturel marin d'Iroise ont organisé une sortie à Molène pour faire découvrir l'estran, les algues et la lecture du paysage marin aux enfants de CM1/CM2. Sur la semaine, 300 enfants des communes du littoral du Parc ont pu bénéficier de ces sorties.



Pirogue de pêche traditionnelle dans le lagon de Mayotte.

## Îles fragiles

Les 11 et 12 juin, Ouessant accueillait « Îles et tourisme », deux événements en un : la restitution du programme Liteau sur la fréquentation des îles et le premier Atelier des îles.

« Il s'agissait du troisième et dernier séminaire - après Chausey et Port-Cros - consacré au programme Liteau, dédié au tourisme et à l'environnement dans les espaces protégés littoraux et insulaires, explique Louis Brigand, organisateur et responsable scientifique à l'Institut universitaire européen de la mer. Cette commande

du Ministère de l'Écologie visait à l'évaluation et à la proposition d'outils méthodologiques pour l'observation, la gestion et la prévision de la fréquentation des îles. L'événement accueillait aussi le premier Atelier des îles, destiné à prolonger le réseau de portenariot élaboré dans le cadre du programme Liteau, en associant élus, gestionnaires, scientifiques et acteurs locaux ». L'objectif était donc double : contribuer à la réflexion pour une politique de développement durable des îles et pérenniser une série de rencontres annuelles sur des thématiques spécifiques. Espaces fragiles et restreints, les îles connaissent des pics de fréquentation estivale qui posent des problèmes en matière de gestion de l'espace naturel, de l'eau, des prix, de l'utilisation du foncier, de la disparition des activités primaires...

Le programme Liteau a été conduit sur une dizaine de sites, de Porquerolles au Mont Saint-Michel. « Il a abouti à la

création de Bountîles, un outil de connaissance et de suivi, qui permet la mise en place d'un observatoire de la fréquentation, susceptible de compiler des informations d'aides à la décision pour les gestionnaires », précise Louis Brigand.

Anne-Sophie Barnay, chargée de mission à l'Agence des aires marines protégées, a souligné tout l'intérêt de cette démarche. Elle a indiqué que ce travail

pourrait faire l'objet d'un partenariat scientifique étroit avec « le Tableau de bord des aires marines protégées », projet de suivi des AMP actuellement développé par l'Agence :

« En matière de suivi écologique et biologique, nous disposons d'outils, détaille-t-elle. Il s'agit de conforter la place des sciences sociales et humaines ou sein des AMP à partir d'un regard croisé entre géographes, économistes et sociologues afin de mieux appréhender les effets d'une fréquentation maritime ou sens large ».

### Fréquentation à la loupe



L'île de Chausey au large de Granville.



Fabienne Quéau / Agence des aires marines protégées

### \* Avec vues sur la mer

À l'occasion des Journées de la mer encore, le Conservatoire du littoral et l'Agence des aires marines protégées ont signé une charte qui va amplifier la coopération entre les deux établissements publics, dont l'un a en charge la protection du littoral, et le second, celle du milieu marin. Le même jour, l'Agence a également signé un partenariat avec Océanopolis afin de constituer une banque d'images audiovisuelles commune dédiée à la biodiversité marine du domaine maritime français. Les premiers tournages portent sur l'Iroise et le lagon de Mayotte.

# Deux requins « balisés » en Iroise

Mission accomplie pour l'opération « Sur les traces du requin pèlerin », avec deux balises posées. Suite en juillet, en mer d'Irlande.



© Solange Gauthier

Le requin pèlerin s'approche du *Fleur de Lampaul*.

Où va le requin pèlerin ? C'est notamment à cette question que tente de répondre l'opération « Sur les traces du requin pèlerin ». « Nous avons peu de connaissance sur cette espèce, inscrite comme *En danger d'extinction* sur la Liste Rouge de l'Union Mondiale pour la Nature, rappelle Armelle Jung, chargée de mission à l'Association pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens (APECS). Mais le Parc naturel marin d'Iroise est une zone privilégiée d'observation ». Deux zones choisies

dans son périmètre ont servi de cadre à l'opération née d'une collaboration internationale entre l'APECS, le Parc naturel marin d'Iroise et l'Agence des aires marines protégées, la Fondation Malpelo (Columbie), la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et The Manx Wildlife Trust.

Du 1<sup>er</sup> au 15 juin, les scientifiques ont embarqué à bord cinq balises Argos. Placées au fusil à la base de l'aileron des requins, elles enregistrent régulièrement température, profondeur et luminosité. En 2010, elles remonteront à la surface et livreront leurs informations via le satellite Argos. On espère ainsi connaître les déplacements de ces bêtes sur plusieurs mois. Ces connaissances permettront d'élaborer une stratégie de conservation pour cette espèce, objet de la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.

« Nous observons dans le Parc des requins pèlerins ou printemps et en été, explique Philippe le Niliot, chargé de mission scientifique pour le Parc. Cette campagne va permettre de savoir où ils se rendent pendant l'hiver et quelle est leur aire de répartition. Un enjeu majeur pour étudier des mesures de gestion pour une espèce hautement mobile ».

Une seconde équipe tentera, en juillet, de placer cinq autres balises en mer d'Irlande, dans les eaux de l'Île de Man.

## Et vous, Eco-naviguez-vous ?

L'Éconavigation, c'est l'écologie appliquée à la navigation. Cap Econav embarque cet été pour une tournée des ports bretons afin de vulgariser le concept.

Jusqu'au 16 août, au cours de huit escales de Cap Econav, les visiteurs pourront embarquer à bord du *Fleur de Lompoul*, navire ambassadeur de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), dans le cadre de la campagne Econav co-organisée par De Navigatio et le Parc naturel marin d'Iroise. Sur le quai, ils découvriront dans un village, animations, expositions, conférences et parcours pédagogiques proposés par différentes structures (Surfrider, APECS, Nautisme en Bretagne, Comité Régional du Tourisme, organisations locales...), qui visent à sensibiliser les divers publics à l'éconavigation.

Cap Econav souhaite se décliner nationalement et imagine déjà des escales en Méditerranée en 2010. « Ce projet est totalement en accord avec notre mission de protection et de développement durable, qui passe par des actions en direction du secteur du loisir et du tourisme, déclare Philippe Gredat, chargé de mission pour le Parc. L'éconavigation est une problématique transversale qui concerne tous les usagers de la mer et rejoint certaines pré-

occupations du Parc comme la qualité de l'eau, le soutien à des activités durables... ». À ce titre, le Parc accueillera trois escales (Douarnenez, Camaret et Lanildut). Des thématiques locales seront déclinées comme le tri sélectif à Camaret ou les champs d'algues à Lanildut.

Cap Econav, s'inscrit dans la dynamique lancée par le réseau Econav, animé depuis 2008 par De Navigatio avec notamment le soutien de l'Agence des aires marines protégées et FNH. Il réunit aujourd'hui une centaine de membres, associations, fédérations professionnelles, agences de l'État et collectivités...

[www.econav.org](http://www.econav.org)



L'exposition Econav à Douarnenez.

© O. Brosseau / Agence des aires marines protégées

## \* Le nouveau « Mers et Rivages » est arrivé !



L'Agence des aires marines protégées et le Conservatoire du littoral se sont associés pour la seconde fois, au magazine Terre Sauvage pour lancer le hors série « Mers et Rivages », paru en juin. Ce numéro propose cette fois de découvrir l'estuaire de la Gironde, la Camargue gardoise, les enjeux de biodiversité à Mayotte, le pouvoir prodigieux des algues ou l'exploration des abysses...

En vente en kiosque 6,95 euros.

## \* Simplement pharamineux...



Le Parc naturel marin d'Iroise, la commune de Plouarzel et les Phares et Balises du Finistère ont inauguré fin juin une exposition consacrée au « balisage dans le chenal du Four » et présentée dans le phare de Trézien, à Plouarzel. Vous saurez tout sur ce chenal maritime de Bretagne, l'un des plus éclairés du monde.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, de 14h30 à 18h, tous les jours. Accès libre.

## \* La côte Vermeille surfe sur le Net

La Mission d'étude pour la création d'un Parc naturel marin de la Côte Vermeille ouvre son site Internet : [www.mission-cote-vermeille.parc-naturel-marin.fr](http://www.mission-cote-vermeille.parc-naturel-marin.fr)

En ligne, découvrez les richesses naturelles, les activités maritimes et les enjeux de la zone, ainsi que l'ensemble du projet de parc naturel marin.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poirat

Secrétaire de rédaction : Dominique Guillot

Ont participé à ce numéro : F. Quéau, G. Rousseau, S. Veillard, P. Leca, O. Musard, J.L. Houdayer.

Remerciements à Élisabeth Moore et Mary Tagliarieni.

Agence des aires marines protégées :

42 bis, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)